

## VINS GENEVOIS DES BONS D'ACHAT POUR LES RESTAURATEURS

Mettre des crus du canton à sa carte ravira vos clients mais aussi vos finances. Pour 1000 francs de vins achetés, un bon de 200 francs à faire valoir sur une prochaine commande vous sera offert.

### GENÈVE

[www.geneveterroir.ch](http://www.geneveterroir.ch)

Dans cette période de crise sanitaire et économique, il n'y a pas que de mauvaises nouvelles. En effet, en parallèle à l'opération Swisswine Summer\*, et étant donné le nombre limité de bons à disposition, le canton de Genève a décidé d'organiser également une opération « bons d'achat », destinée à tous les restaurants et valable jusqu'à la fin de l'année.

Pour Denis Beausoleil, directeur de l'OPAGE (Office pour la Promotion des produits agricoles de Genève), c'est une action gagnant-gagnant : « Les vignerons du canton en bénéficient et les restaurateurs aussi, de même que les revendeurs qui peuvent aussi faire valoir les factures adressées à leurs clients. »

#### Marche à suivre

Pour obtenir ce bon d'achat de CHF 200.- il vous suffit de :

1. Acheter pour un montant minimal de CHF 1000.- dans une ou plusieurs caves du canton (les différentes factures sont donc cumulables, liste complète des caves sur [geneveterroir.ch](http://geneveterroir.ch)).
2. Transmettre la ou les factures à l'OPAGE par mail à [estelle.guarino@geneveterroir.ge.ch](mailto:estelle.guarino@geneveterroir.ge.ch) ou par courrier (Opage, route de Sorral 93 - 1233 Bernex).
3. Vous recevrez alors un bon d'achat CHF 200.- par seuil de CHF 1000.- à faire valoir sur votre prochaine commande (ainsi qu'un kit de service tire-bouchons et drop stop).

Pour toutes questions, Estelle Guarino est à votre entière disposition au 022 388 71 49 ou par courriel : [estelle.guarino@geneveterroir.ge.ch](mailto:estelle.guarino@geneveterroir.ge.ch)

\*Attention: les factures ne peuvent être envoyées qu'une fois (à l'Opage ou à Swisswine).

## NE PAS METTRE LES ASSURANCES SOCIALES EN PÉRIL

GastroSuisse rejette le congé de paternité de deux semaines. Le contre-projet indirect à l'initiative pour un congé de paternité entraîne des surcoûts élevés et affaiblit les solutions basées sur le partenariat social.

### Recommandations de vote pour le 27.9.2020

**NON**

**Congé paternité**

**NON**

**Initiative de résiliation**

**Pas de recommandation**

**Loi sur la chasse  
Avions de combat  
Frais de garde des enfants**

### SUISSE

[www.gastrosuisse.ch](http://www.gastrosuisse.ch)

Le Conseil de GastroSuisse dit non au contre-projet indirect pour un congé de paternité payé. Les coûts de 229 millions de francs par an sont comparativement élevés et difficiles à supporter, compte tenu de la récession imminente et de la hausse fulgurante des coûts sociaux.

De nombreuses entreprises ont déjà introduit ce type de congé qui est, par exemple, prévu dans la convention collective nationale de travail pour l'hôtellerie-restaura-

tion suisse, à raison d'une semaine. Un congé de paternité ancré dans la loi saperait ces efforts et affaiblirait le partenariat social. L'Etat ne doit pas entraver la concurrence pour l'obtention d'employés qualifiés.

**Maintenir de bonnes conditions-cadres économiques**  
GastroSuisse rejette également l'initiative populaire fédérale « Pour une immigration modérée (initiative de limitation) ». Une acceptation mettrait en péril la voie bilatérale, qui a fait ses preuves. De bonnes conditions-cadres sont absolument essentielles dans la crise actuelle.

Le Conseil de GastroSuisse n'a pas adopté de recommandation de vote concernant la modification de la Loi sur la chasse, l'acquisition de nouveaux avions de combat et la prise en compte fiscale des frais de garde des enfants par des tiers.

GastroSuisse est la Fédération de l'hôtellerie et de la restauration en Suisse. L'organisation fondée en 1891 défend les intérêts de la branche depuis plus de 125 ans. Environ 20 000 membres (dont quelque 2500 hôtels), organisés en 26 associations cantonales et en quatre groupements sectoriels, appartiennent à la plus grande fédération patronale de l'hôtellerie-restauration.

## GASTROSOCIAL

Plus que bien assuré

### Une question qui nous tourmente tous : « rente ou capital ? »

Heiri Bucher et son épouse Maria ont tous deux 50 ans. L'heure de la retraite approche. Pour leur permettre de réaliser leurs rêves et couvrir leurs besoins au cours de leur troisième tranche de vie, ils abordent à temps la grande question de savoir comment ils entendent retirer leurs avoirs détenus auprès de la caisse de pension. Une rente mensuelle ou un retrait de capital unique – quelle option serait la plus judicieuse ?



En principe, il n'y a pas de variante « juste » ou « fausse », car toutes deux présentent des avantages et des inconvénients. Le facteur déterminant est avant tout la situation individuelle de M. et Mme Bucher. Outre la fortune personnelle, l'état de santé, la propension individuelle au risque, la situation familiale et les questions liées au droit successoral ainsi qu'aux aspects légaux et fiscaux jouent aussi un rôle important.

La Caisse de pension GastroSocial offre à M. et Mme Bucher les options suivantes concernant leur retraite :

- retraite ordinaire
- retraite anticipée
- retraite ajournée

Quels aspects doivent-ils impérativement prendre en considération lors de cette décision ? Que promettent les différentes options lors de la retraite ? Et quels délais doivent-ils nécessairement respecter ?

Consultez notre site web, nous y avons répertorié les principales informations (y compris exemples de calcul) à votre attention :

[gastrosocial.ch/rente-ou-capital](http://gastrosocial.ch/rente-ou-capital)